



Fait à Morainvilliers, le 27/09/2019

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

COALIS, Compagnie de Transport fluviale et Commissionnaire, dont la flotte est composée de plus de 60 artisans bateliers au sein de la Coopérative NAUTALIA, est partenaire de la Société GSM depuis 1985.

Jusqu'à il y a peu de temps, nous avons notamment assuré les transports par bateaux du gisement brut extrait de la carrière de Saint Pierre d'Autils, aujourd'hui fermée et réaménagée, jusqu'à Notre Dame de L'Isle, pour un total de 394 000 Tonnes de tout venant.

Le projet de PLU de la commune de Notre Dame de L'Isle, tel que présenté à l'enquête publique, interdit par principe l'exploitation de carrières.

Pour justifier de cette interdiction, les documents présentés font état des nuisances du transport routier, et ignore totalement les possibilités de recours au transport fluvial alors que GSM entend expédier par le fleuve la totalité du gisement qui serait extrait sur le territoire communal, à acheminer vers les installations de production de granulats que GSM exploite en Ile de France.

L'analyse des impacts environnementaux possibles d'une carrière dans le PLU est absolument incomplet et orienté.

Pour les transporteurs fluviaux que nous sommes, c'est une perspective d'activité économique à moyen-long terme qui se trouverait empêchée si un tel règlement venait à être approuvé sur la commune de Notre Dame de l'Isle.

En tant qu'acteur économique majeur sur l'axe Seine, et partenaire de GSM pour les transports fluviaux de gisements, remblais et granulats calibrés, nous ne pouvons qu'être en désaccord sur un tel règlement, qui doit être amendé pour permettre au moins à l'exploitant de carrières de pouvoir présenter un projet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sincères salutations.

Aurélie Davenel
Présidente

COALIS
68 rue de la Croix de l'Orme
78630 MORAINVILLIERS
RCS Versailles 510 467 400